



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

champignons

Question écrite n° 8634

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile des petits producteurs de la filière champignons. Alors que l'Etat a apporté son soutien aux grands groupes, il lui demande de bien vouloir lui préciser les solutions envisagées par le Gouvernement pour soutenir les autres producteurs qui subissent de plein fouet la crise de la filière champignons.

Texte de la réponse

Depuis 1994, la filière des champignons située dans les régions Pays-de-Loire, Poitou-Charentes et Centre bénéficie d'un soutien conjoint de l'Etat et des collectivités territoriales. Ce plan de soutien aux investissements destiné à moderniser cette filière concerne l'ensemble des producteurs de champignons sans exclusive de dimension de leur exploitation. D'autre part, la réforme de l'organisation commune du marché des fruits et légumes a mis en place, depuis le 1er janvier 1997, des programmes opérationnels dont les actions éligibles sont financées à hauteur de 50 % par le budget communautaire. Pour être bénéficiaire de ces aides, les petits producteurs de champignons, comme les structures plus importantes, doivent adhérer à une organisation de producteurs reconnue par les pouvoirs publics dans le cadre de l'OCM.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8634

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 juin 1998

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 127

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3584